

TRAVAUX DE RÉNOVATION

Documents et informations nécessaires pour effectuer une demande de certificat d'autorisation

- Un document et des plans (selon la nature des travaux) indiquant les travaux projetés, la nature, les caractéristiques de la réparation ou de la rénovation et les matériaux employés;
- L'indication de la durée des travaux;
- L'évaluation du coût projeté des travaux (matériaux et main-d'œuvre).

** Les informations contenues dans ce document constituent des extraits et ne remplacent en aucun cas les textes légaux des différents règlements de la Ville de Charlemagne. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme au (450) 581-2541 poste 25.*